

 Manuela GOUET
(dgs@bonnetable.fr)

 18 avril 2025

 7 documents

REVUE DE PRESSE DU 12 AU 18 AVRIL 2025

1



**Beaumont-sur-Sarthe - Pôle Hospitalier et Gériatrique Nord-Sarthe.
Un job dating les 25 et 26 avril**

Les Alpes Mancelles, vendredi 18 avril 2025

2



**Bonnétable - Impôts : pas de hausse en 2025 pour les habitants de
Bonnétable**

actu.fr, jeudi 17 avril 2025

3



Bonnétable - 47 395 € de subventions aux associations

[Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr](https://www.lemainelibre.fr), jeudi 17 avril 2025

4



Mamers - Les animations touristiques du Maine Saosnois

Le Perche, mercredi 16 avril 2025

5



Bonnétable - Le budget primitif 2025 validé

[Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr](https://www.lemainelibre.fr), mercredi 16 avril 2025

6



**Bonnétable - La Bonn'Zik séduit toujours plus et dévoile sa
programmation**

[Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr](https://www.lemainelibre.fr), mardi 15 avril 2025

7



**Bonnétable - Manche qualificative du Junior fishing tour : sept jeunes se
sont affrontés**

[Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr](https://www.lemainelibre.fr), samedi 12 avril 2025

Beaumont-sur-Sarthe - Pôle Hospitalier et Gériatologique Nord-Sarthe. Un job dating les 25 et 26 avril

Les Alpes Mancelles, vendredi 18 avril 2025, 128 mots

Le Pôle Hospitalier et Gériatologique Nord-Sarthe organise deux journées job dating, ouvertes à tous, sans rendez-vous. Ces rencontres auront lieu le vendredi 25 et le samedi 26 avril 2025, au 97 Rue de l'Airel, à Beaumont-sur-Sarthe. Ces journées sont l'occasion idéale pour échanger directement avec les équipes RH et découvrir les opportunités professionnelles sur les trois sites de l'établissement : Beaumont-sur-Sarthe, Sillé-le-Guillaume et Bonnétable.

Le vendredi 25 avril 2025 de 15h à 18h, rencontre dédiée aux profils soins et le samedi 26 avril 2025 de 9h à 12h, rencontre réservée aux profils hors-soins. Les types de contrats proposés sont variés : CDI, CDD, jobs d'été, mutation ou détachement. Pensez à venir muni de votre CV.



Deux jours pour postuler © DR

Bonnétable - Impôts : pas de hausse en 2025 pour les habitants de Bonnétable

actu.fr, jeudi 17 avril 2025, 444 mots

La municipalité de Bonnétable a arrêté son budget pour 2025. Et décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de ses habitants.



Les élus de Bonnétable (Sarthe) ont décidé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2025.

Le Conseil municipal de Bonnétable (Sarthe) a validé à l'unanimité, lors de sa séance du 7 avril, son budget primitif 2025. Le document budgétaire, conforme aux propositions de la commission finance, détaille les orientations retenues pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Budget général 2025 : l'équilibre est assuré à Bonnétable

La section de fonctionnement prévoit 7 045 728 € de dépenses pour 4 287 652 € de recettes, complétées par un excédent reporté de 2 758 075 € issu de l'exercice précédent.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 4 753 748 €, contre 4 220 732 € de recettes, avec un excédent d'investissement de 533 015 € permettant d'assurer l'équilibre.

Assainissement et lotissement.

Concernant le budget assainissement, les dépenses de fonctionnement atteignent 391 220 €, pour 323 499 € de recettes et 67 720 € d'excédent reporté. Les investissements s'élèvent à 1 124 865 €, financés par 886 219 € de recettes et un excédent reporté de 238 646 €.

Concernant la troisième phase des travaux celle-ci est suspendue en attente d'un nouveau schéma directeur collectif. « Celui-ci date de 2014, il est nécessaire de réaliser un nouveau schéma directeur qui permettra de mettre à jour les plans. Le coût de ce projet est évalué à 80 000 €. »

Une recette exceptionnelle de 40 000 € est attendue, à la suite de pénalités appliquées à la SAUR, ancien délégataire du service, pour défaut d'entretien.

Le budget du lotissement de la Cannetière est équilibré, avec 71 762 € en fonctionnement et en investissement.

[actuencadre actuencadre-imagebtn="" actuencadre-imageid="" actuencadre-imageurl="" actuencadre-imagecredit="" actuencadre-imagelegende="" actuencadre-imagedescription=""]

actuencadre-titre="Plus de 47 000 € pour les associations"

actuencadre-texte="Lors de la séance du 27 avril du Conseil municipal de Bonnétable, les élus ont décidé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2025." /]

Taux d'imposition inchangés.

Les taux d'imposition communaux restent inchangés en 2025 : 38,97 % pour les propriétés bâties, 24,92 % pour les non bâties et 22,84 % pour la taxe d'habitation.

Centre communal d'action social.

Une subvention de 100 000 € a été attribuée au (CCAS) pour le règlement de factures d'impayés, avec la possibilité d'un ajustement en cours d'année selon les besoins. À ce sujet, le maire a précisé : « La municipalité a la volonté d'accompagner les personnes, donner est une chose mais l'importance est de les accompagner pour que cela ne soit pas récurrent et améliorer la situation. »

Bonnétable - 47 395 € de subventions aux associations

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, jeudi 17 avril 2025, 205 mots

Lors de la dernière séance du conseil municipal, les élus ont voté à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025.

« L'objectif est de soutenir les actions menées par les nombreuses associations locales dans des domaines variés. »

Associations communales

Ensemble si on sortait : 200 €. Collectif 110 (Festival La Bonn'Zik) : 5 000 €. UCAIPB : 1 000 €. Jeunes sapeurs-pompiers de Bonnétable : 1 500 €. Amicale des sapeurs-pompiers : 1 000 €. Choco Bull's : 200 €. Comité des fêtes : 5 000 €. Comité de jumelage Allemagne : 1 200 €. Comité de jumelage Angleterre : 1 200 €. Gymnastique volontaire : 200 €. Le Lotus : 150 €. Bonn'actions : 220 €. La Patriote : 15 000 €, mise à disposition : 7 745,90 €. Cyclotourisme : 150 €. Course cyclisme : 1 600 €. Tennis de table : 2 100 €. GDON : 100 €. Transvap : 300 €. AAPPMA « Gardons et truite du Saosnois » : 200 €. Scrabble Club : 100 €. Association des donneurs de sang : 200 €. Écurie Le Mans : 500 €.

Associations liées aux établissements scolaires

La municipalité a attribué des subventions sur la base d'un montant de 5 € par enfant domicilié à Bonnétable : Union Sportive école publique (Maternelle) : 395 € (79 enfants). OCCE (Primaire) : 685 € (137 enfants). Association des parents d'élèves du Sacré-Cœur : 250 € (50 enfants). APEB : 250 €. FSE – Collège : 680 € (136 enfants). UNSS – Collège : 270 € (18 enfants).



La vie associative, essentielle pour les jeunes comme pour les moins jeunes, bénéficie du soutien actif de la municipalité. © Le Maine Libre

Mamers - Les animations touristiques du Maine Saosnois

Le Perche, mercredi 16 avril 2025, 551 mots

La Communauté de communes Maine Saosnois propose un programme d'animations pour la saison 2025 : le traditionnel marché de printemps au jardin potager, diverses animations sont de la partie pour faire (re) découvrir les sites touristiques de la région.

Château de Haut Éclair

Situé à Nogent-le-Bernard, le château de Haut Éclair (fin XVI^e siècle) a été restauré par la CdC Maine Saosnois. Il dispose d'une salle de réception et de couchages pour les réunions, évènements privés.

Château de Haut Éclair - rue Basse - Nogent-le-Bernard.

Contact : 02 43 52 01 34 - c.nos@mainesaosnois.fr

Belvédère de Perseigne

Au cœur de la forêt domaniale de Perseigne, le Belvédère propose un moment de nombreuses activités. Sur place, il est possible de profiter du panorama, emprunter des jeux, se rafraîchir avec une boisson ou prendre un goûter bien mérité. La pyramide de cordes, la tyrolienne et l'espace de jeux à proximité raviront les enfants.

Dates d'ouverture : d'avril à juin et en septembre : dimanche et jours fériés de 14 h à 18 h. Ouvertures exceptionnelles : mercredi 16 avril, vendredi 30 mai et samedi 31 mai (14 h à 18 h). Juillet - août : du mercredi au dimanche et jours fériés de 13 h 30 à 18 h. Contact : 02 43 34 16 48 - 07 87 01 43 86 - a.boulay@mainesaosnois.fr

Voie verte

La voie verte Maine Saosnois est une ancienne voie ferrée aménagée entre Mamers et Les Mées à parcourir à pied ou à vélo sur plus de 12 km. Cette piste part de Mamers et passe par les communes de Saint-Longis, Vezot, Saint-Rémy-du-Val pour atteindre Les Mées. Le parcours dispose de plusieurs parkings ainsi que des possibilités de jonction avec d'autres circuits de randonnée pour rejoindre, entre autres, la forêt de Perseigne. Une exposition photographique sur le thème de la biodiversité est également visible.

Contact : 02 43 34 16 48 - a.boulay@mainesaosnois.fr

Le jardin potager

Le jardin potager, aménagé au XIX^e siècle, est un lieu idéal pour se ressourcer et découvrir la faune et la flore du jardin (refuge LPO). Des chaises longues sont également mises à disposition pour un moment de détente.

En avril, mai et octobre, le jardin est ouvert du mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h. Juin - juillet : du mercredi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 18 h. Le samedi et le dimanche de 14 h 30 à 18 h. Août - septembre : du mercredi au dimanche de 14 h 30 à 18 h.

Contact : 02 43 52 01 34 - c.nos@mainesaosnois.fr.

Tarif : visite libre gratuite. Visite guidée : 3,50 €. Visite théâtralisée : 5 €.

Programme jusqu'en juillet

Dimanche 4 mai : les exposants s'installent pour le marché printanier.

Animations démonstration, stand dégustation, jeu sur les fruits et légumes, buvette et restauration sont proposées sur place. Dans l'après-midi, la Batucada du Quai de Scène animera le marché de printemps au rythme des percussions. Le programme complet et liste des exposants sont disponibles sur la page Facebook du jardin potager.

Horaires : de 9 h 30 à 18 h.

Dimanche 18 mai : l'association des commerçants de Bonnétable propose son traditionnel défilé de printemps. Petite nouveauté 2025 : il se tiendra au jardin potager.

Samedi 7 et dimanche 8 juin : visite libre du jardin de 14 h 30 à 18 h.

Samedi 5 juillet : le centre social intercommunal propose sa traditionnelle guinguette. Elle aura lieu au jardin potager.

Contact : 02 43 29



Le marché de printemps de Bonnétable aura lieu, dimanche 4 mai, au jardin potager. © Jardin potager

Bonnétable - Le budget primitif 2025 validé

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, mercredi 16 avril 2025, 322 mots

Le conseil municipal de Bonnétable a validé à l'unanimité, lors de sa séance du 7 avril, le budget primitif 2025. Le document budgétaire, conforme aux propositions de la commission finance, détaille les orientations retenues pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Budget général

La section de fonctionnement prévoit 7 045 728 € de dépenses pour 4 287 652 € de recettes, complétées par un excédent reporté de 2 758 075 € issu de l'exercice précédent. En investissement, les dépenses s'élèvent à 4 753 748 €, contre 4 220 732 € de recettes, avec un excédent d'investissement de 533 015 € permettant d'assurer l'équilibre.

Assainissement et lotissement

Concernant le budget assainissement, les dépenses de fonctionnement atteignent 391 220 €, pour 323 499 € de recettes et 67 720 € d'excédent reporté. Les investissements s'élèvent à 1 124 865 €, financés par 886 219 € de recettes et un excédent reporté de 238 646 €.

Concernant la troisième phase des travaux, celle-ci est suspendue en attente d'un nouveau schéma directeur collectif. « Celui-ci date de 2014, il est nécessaire de réaliser un nouveau schéma directeur qui permettra de mettre à jour les plans. Le coût de ce projet est évalué à 80 000 €. »

Une recette exceptionnelle de 40 000 € est attendue, à la suite de pénalités appliquées à la SAUR, ancien délégataire du service, pour défaut d'entretien.

Le budget du lotissement de la Cannetière est équilibré, avec 71 762 € en fonctionnement et en investissement.

Taux d'imposition inchangé

Les taux d'imposition communaux restent inchangés en 2025 : 38,97 % pour les propriétés bâties, 24,92 % pour les non bâties et 22,84 % pour la taxe d'habitation. « L'impôt ne doit pas être le seul levier pour maîtriser les charges », a rappelé la maire.

Centre communal d'action sociale

Une subvention de 100 000 € a été attribuée au (CCAS) pour le règlement de factures impayées, avec la possibilité d'un ajustement en cours d'année selon les besoins. À ce sujet, la maire a précisé : « La municipalité a la volonté d'accompagner les personnes, donner est une chose mais l'importance est de les accompagner pour que cela ne soit pas récurrent et améliorer la situation. »

Bonnétable - La Bonn'Zik séduit toujours plus et dévoile sa programmation

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, mardi 15 avril 2025, 328 mots

L'association Collectif 110 a présenté le bilan 2024 du Festival La Bonn'Zik, tout en dévoilant une édition 2025 qui s'annonce prometteuse.

Organisé à Bonnétable, ce festival de musique connaît un succès grandissant.

Avec 3 000 spectateurs en 2024, répartis sur cinq soirées, soit 700 personnes en moyenne par date, la fréquentation ne cesse d'augmenter, signe d'un engouement fort du public.

Une vraie reconnaissance »

Sylvain Pasquier.

Présidente du collectif 110

L'attrait est tout aussi fort du côté des artistes. « Le programme 2025 est déjà bouclé, mais nous recevons encore une soixantaine de demandes par jour de groupes souhaitant jouer. C'est une vraie reconnaissance », souligne le président, Sylvain Pasquier.

Cette réussite repose sur une organisation bien rodée, portée par une équipe motivée et des partenaires fidèles.

En 2025, de nouveaux partenaires ont rejoint les anciens. « Ces soutiens nous permettent d'ajouter un troisième groupe chaque soir et d'enrichir l'expérience du public. »

La solidité financière du festival repose sur les recettes de la buvette et de la restauration, ainsi que sur les subventions de la municipalité, de la Région, de la participation du Département pour l'achat de matériel, et la prise en charge totale de la première date par la communauté de communes.

« En fin d'année, une réserve est prévue pour assurer le paiement des artistes et techniciens, afin de protéger l'association en cas d'annulation de soirée, » rassure-t-il.

« Chaque année, de nombreuses associations locales s'investissent à nos côtés, l'« leur engagement est essentiel. Sans eux, rien ne serait possible », conclut Sylvain Pasquier.

Programmation 2025

27 juin : École de Musique Maine Saosnois + No Water Please (jazz/punk/ska).

4 juillet : Lola Baï (chanson), Zounds (jazz), Les Types à Pied (cajuns).

11 juillet : Puppa Nadem (raggamuffin), Keefaz & Riddim Factory (reggae).

18 juillet : Hugo "Lazy" Mango (voyage), Trio Gluck (drum'n'bass), Les Saumons Fumés (rock marin).

25 juillet : SolOrkestar (Balkans), Funky Miracle Organ Trio (funk), Balto Parranda (rock festif).



L'an dernier, sur les cinq soirées organisées, plus de 3 000 spectateurs sont venus au festival. © archives Le maine libre

Bonnétable - Manche qualificative du Junior fishing tour : sept jeunes se sont affrontés

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, samedi 12 avril 2025, 257 mots

Samedi dernier, le plan d'eau du Vivier à Bonnétable a accueilli la seconde manche qualificative du Junior fishing tour pêche au coup, une compétition nationale organisée par la Fédération nationale pour la pêche en France, en partenariat avec les fédérations départementales et les associations locales.

Destiné aux jeunes passionnés de pêche de moins de 18 ans, ce tournoi se divise en deux catégories : juniors (10-13 ans) et espoirs (14-17 ans). Chaque département sélectionne ses meilleurs éléments pour la finale régionale, prévue le 24 mai prochain à Nantes, face aux jeunes de la Vendée, du Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique et de la Mayenne.

À Bonnétable, sept jeunes pêcheurs se sont affrontés pendant deux heures, encadrés par Enguerran Rossit, animateur fédéral, et les compétiteurs du comité départemental : Patrice Ramaugé, Claude Morin et Francis Teissier. Deux jeunes issus de l'école de pêche de Bonnétable étaient en lice : Alexandre Pau et Louis Filoche, formés par Alain Blot, président de l'AAPPMA gardons et truites saosnoises de Bonnétable, et du vice-président Jean-Yves David.

Malgré une météo clémente, les prises ont été limitées : une truite, un mini black-bass et une vingtaine de gardons ont été capturés puis relâchés après la pesée.

Pour connaître les qualifiés, il faudra attendre les résultats de la 3^e manche qui se déroulera de nouveau à La Bazoge le mercredi 16 avril.

Contact : École de pêche de Bonnétable. AAPPMA gardons et truites saosnoises. Tel : 06 11 67 29 34. Mail : alain.blot170@orange.fr



Un moment de compétition pour Louis Filoche, issu de l'école de pêche de Bonnétable. © Le Maine Libre